

Parc national des Calanques

Objectif 11: Accueillir, éduquer et sensibiliser tous les publics à l'environnement exceptionnel du Parc national des Calanques

[...]

Mesures partenariales contribuant à l'atteinte de l'Objectif XI

- **Mesure partenariale 22 : Informer les visiteurs sur les richesses patrimoniales du coeur et leur fragilité**

L'information des visiteurs leur permet de prendre conscience de la richesse du patrimoine. De plus, une communication visant à sensibiliser les visiteurs sur la fragilité des espaces du coeur est mise en place de façon saisonnière afin de véhiculer des messages sur les « écogestes » (gestes respectueux de l'environnement). En utilisant notamment les réseaux propres aux usagers (fédérations, journaux internes, commerces et presse spécialisée...), via des actions de sensibilisation et des cartes adaptées, les écogestes concernent le risque d'incendie en milieu forestier en période estivale, l'importance de rester sur les sentiers balisés et de ne pas abandonner ses déchets...

Ils visent également, en mer, à inciter les usagers à mouiller prioritairement sur des zones peu sensibles (sable) ou privilégier des pratiques en dérives (pêche, plongée...) à chaque fois que cela est possible et à adopter les gestes ou équipements réduisant leurs impacts sur les fonds.

Des dispositifs de renfort estival du type « patrouilles estivales » ou « écogardes » sur les espaces terrestres et marins du coeur permettent de répondre à cet objectif auprès de tous les publics tout en garantissant le contact humain. Leur discours, en coordination avec les partenaires de l'Établissement public du Parc (offices de tourisme, service sociaux et de loisir des collectivités territoriales, encadrants des sports de nature et de loisirs, gestionnaires, restaurateurs...) s'appuie sur des outils de communication expliquant la richesse des patrimoines, les itinéraires et sites remarquables du coeur, les réglementations particulières, etc.

D'autres actions contribuent également à l'information et à la sensibilisation du public :

- des actions pédagogiques auprès des résidents des communes concernées pour valoriser le territoire et expliquer ses objectifs et ses actions ;
- des programmes pédagogiques, de sensibilisation et d'animation en partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement et les services sociaux et de loisir des collectivités territoriales à terre et en mer ayant pour objectif la valorisation du territoire et le respect des patrimoines ;
- des lieux d'animation terrestre ou aquatique en proposant à la fois un encadrement et un accès libre pour faire découvrir les patrimoines.

Rôle de l'Établissement public

Parc national des Calanques

Informe, sensibilise, balise et met en place une signalétique adaptée
Expérimente la mise à disposition d'information par le biais de nouvelles technologies de l'information et de la communication

Contributions attendues des communes adhérentes

Participent à l'effort de sensibilisation

Principaux autres partenaires à associer

BdR Tourisme et Offices de tourisme, associations d'éducation à l'environnement, propriétaires et gestionnaires, fédérations de sports de nature, professionnels du tourisme

La mesure partenariale 22 s'applique à tout le coeur

- **Mesure partenariale 23 : Créer un plan d'interprétation du patrimoine pour mettre en place des sites d'accueil et des sentiers de découverte**

Le Parc national constitue une entité géographique et administrative à même de structurer l'accueil. Pour y parvenir, l'Établissement public conçoit une stratégie d'accueil et d'information en s'appuyant sur les principes d'un plan d'interprétation du patrimoine et sur la base de partenariats multiples portant notamment sur :

- la mise en place d'un schéma des sentiers de découverte et de randonnée à l'échelle du parc national en prenant en compte les outils existants;
- la création de « maisons du Parc national » à certains endroits stratégiques, idéalement une par commune (à titre d'exemples indicatifs : siège et espace muséal à Marseille, maison de la pierre à Cassis, maison de la mer à La Ciotat, etc.)
- l'accompagnement et le développement de dispositifs terrestres et sous marins d'interprétation.

Cette réflexion prend en compte l'accueil du public sur des sites alternatifs en dehors des massifs forestiers soumis au risque d'incendie en période estivale et s'inscrit dans des projets d'insertion paysagère.

Rôle de l'Établissement public

Assure et une médiation entre les visiteurs et le patrimoine protégé et organise sa découverte et sa compréhension

Participe à la réalisation de travaux d'infrastructures d'accueil

Met en place des modalités de concertation et de participation des acteurs

Parc national des Calanques

Contributions attendues des communes adhérentes

Formulent des propositions
Promeuvent les sites à travers les OTSI

Principaux autres partenaires à associer

BdR Tourisme et Offices de tourisme, associations d'éducation à l'environnement, propriétaires et gestionnaires, fédérations de sports de nature, professionnels du tourisme

La mesure partenariale 23 s'applique à tout le coeur

- **Mesure partenariale 24 : Mettre en place et entretenir une signalétique et un balisage harmonisés en respectant la naturalité des sites**

Une harmonisation et amélioration des dispositifs de signalétique est réalisée à l'échelle du parc national, tout en respectant la naturalité des sites, notamment les sites classés. Les panneaux d'information et le balisage des sentiers (randonnée, escalade) peuvent être réalisés en régie directe ou confiés à d'autres structures dans le cadre de partenariats, dans le respect de la Charte graphique du Parc national. L'Établissement public apporte un soutien financier et technique dans leur conception.

Rôle de l'Établissement public

Apporte un soutien technique et financier
Coordonne un programme d'entretien annuel des panneaux et des sentiers

Contributions attendues des communes adhérentes

Participent pour les sites de leur territoire

Principaux autres partenaires à associer

Propriétaires et gestionnaires, Associations et fédérations de sports de nature, services de l'État

La mesure partenariale 24 s'applique à certains espaces du coeur

[...]

- **Mesure partenariale 27 : Améliorer la communication à l'échelle du parc national et au-delà**

Parc national des Calanques

Les comportements citoyens doivent être mis en oeuvre de la manière la plus exigeante dans le coeur de parc, mais la communication doit être également présente dans les zones d'interface. La coordination des messages contribue ainsi d'une part, à une meilleure orientation des visiteurs et d'autre part, à une prise de conscience pour le visiteur des richesses et des enjeux du Parc national. Il s'agit donc :

- au niveau de l'ensemble du territoire, et sans doute plus largement, d'orienter les visiteurs vers les potentialités du coeur de parc : un type de paysage, une catégorie de loisirs, etc ;
- d'améliorer la lisibilité et la perception des sites et de leurs enjeux, de mettre en réseau les lieux d'information et d'accueil et d'en créer de nouveaux.

Rôle de l'Établissement public

Mobilise les financements

Met en place les modalités de concertation et de participation des acteurs

Contributions attendues des communes adhérentes

Promeuvent la démarche

Principaux autres partenaires à associer

CRT, BdR Tourisme, OTSI, propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels, médias.

La mesure partenariale 27 s'applique à tout le coeur

[...]

- **Mesure partenariale 29 : Associer les usagers à des actions collectives éco?citoyennes**

Certains partenariats sont mis en oeuvre avec les usagers au travers d'actions collectives notamment pour la médiatisation, l'acquisition de données scientifiques, la mise en valeur ou la restauration des patrimoines. Par exemple, les usagers de la mer et de la terre, co?organisent avec le Parc national des actions de ramassage des macro?déchets, de nettoyage des plages et des ports, de récupération de filets fantômes et de lignes de pêche abandonnées. La mise en valeur des espaces périurbains est initiée, avec l'aide du Parc national, par les associations et les usagers en faveur de la création ou de la réhabilitation des restanques et des jardins partagés.

Parc national des Calanques

Rôle de l'Établissement public

Organise et met en oeuvre certaines actions éco?citoyennes sur le territoire
Met en place les modalités de concertation et de participation des acteurs

Contributions attendues des communes adhérentes

Participent aux actions éco?citoyennes

Principaux autres partenaires à associer

Tissu associatif local : Associations d'éducation à l'environnement, de médiation sociale, d'usagers, d'habitants...

La mesure partenariale 29 s'applique à tout le coeur

Page 96 de la Charte PNCaI

Référence ID de l'article : #2657

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-04 12:30